



**MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE  
ET DU DIALOGUE SOCIAL**

**DECISION**

**La Directrice Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation,  
du Travail et de l'Emploi de Lorraine**

**Vu** le code du travail et notamment les articles R. 8122-3 et R. 8122-6

**Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

**Vu** la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique de l'Etat,

**Vu** le décret n° 2003-770 du 20 août 2003 portant statut particulier du corps de l'Inspection du travail,

**Vu** le décret n° 2014-359 du 20 mars 2014 relatif à l'organisation du système d'Inspection du travail,

**Vu** l'arrêté du 26 mai 2014 portant création et répartition des unités de contrôle de l'Inspection du travail,

**Vu** l'arrêté du 24 juin 2014 portant dérogation à la création dans chaque département d'une section d'inspection du travail compétente dans les exploitations, entreprises et établissements agricoles,

**Vu** l'arrêté en date du 04 septembre 2014 portant affectation de Monsieur ESTIENNE Christian, à la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de Lorraine

**Vu** la demande présentée par Monsieur ESTIENNE Christian,

**Vu** l'avis de la CAP réunie en date du 16 juillet 2014,

Sur proposition de la Directrice Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi

**DECIDE**

**Article 1** : Monsieur ESTIENNE Christian, Directeur Adjoint du Travail, est nommé Responsable de l'Unité Régionale d'Appui et de Contrôle de Lutte contre le Travail Illégal (URACLI) à la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de Lorraine, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014.

**Article 2** : La Directrice Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de Lorraine est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au Recueil des Actes Administratifs des préfectures de la région et des départements lorrains.

Fait à Nancy, le 08 septembre 2014

  
Danièle GIUGANTI

Copie à :

- L'intéressé
- DRH – SD2E
- Secrétariat du Pôle T